PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

22 décembre 2005

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, jeudi le 22 décembre 2005 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur le maire Réal Pelletier.

Présences

Sont aussi présents, les conseillères et les conseillers suivants : Martin Landreville, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Rodrigue Benoit et Ginette Lamoureux Messier.

Autres présences

La directrice générale, Jacqueline Chisholm est aussi présente, ainsi que deux citoyens.

Absences

Le conseiller Clément Galipeau est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté quorum, Monsieur le maire, ouvre la séance et donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

Le sujet à discuter est le suivant :

Adoption des prévisions budgétaires 2006

05-12-1924 1. <u>ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006</u>

Il est proposé par Serge Courchesne appuyé par Ginette Lamoureux Messier et résolu

QUE : Le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006, soit adopté tel que déposé à la présente séance soit:

 un total des revenus des activités financières, d'investissements et d'affectation de surplus de 1 788 414 \$

et

• un total des dépenses de fonctionnement de 1 162 099 \$, des autres activités

financières de 234 000 \$, et des dépenses d'investis	sements de	392	315	5.
---	------------	-----	-----	----

Α	D	0	P.	Γ	E

RVE POUR UN	I Camion de	POMPIER
	RVE POUR UN	RVE POUR UN CAMION DE

Il est proposé par Rodrigue Benoit appuyé par Ginette Lamoureux Messier et résolu

QUE : la réserve pour un camion de pompier soit augmentée de 50 000.\$ à même le budget 2006.

ADOPTÉ

05-12-1926 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marielle Cartier et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Jacqueline C. Chisholm

MAIRE

Réal Pelletier

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. BROME-MISSISQUOI

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

22 décembre 2005

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, jeudi le 22 décembre 2005 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur le maire Réal Pelletier.

Présences

Sont aussi présents, les conseillères et les conseillers suivants : Martin Landreville, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Rodrigue Benoit et Ginette Lamoureux Messier.

Autres présences

La directrice générale, Jacqueline Chisholm est aussi présente, ainsi que deux citoyens.

Absences

Le conseiller Clément Galipeau est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté quorum, Monsieur le maire, ouvre la séance et donne lecture de l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

Les sujets à discuter sont les suivants :

- 1. Adoption d'un règlement reportant la date de la séance ordinaire de janvier 2006
- 2. Comptes à payer

05-12-1927 1. <u>ADOPTION D'UN RÈGLEMENT REPORTANT LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JANVIER 2006</u>

Il est proposé par Martin Landreville appuyé par Marielle Cartier et résolu

QUE: Le règlement numéro 63-05 et intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE JANVIER 2006 » soit adopté.

ATTENDU QUE la séance ordinaire de janvier 2006 devrait avoir lieu le lundi, 2 janvier 2006 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal veulent se prévaloir des dispositions

de l'article 148 du Code municipal afin de modifier la date de la

séance ordinaire de janvier 2006 ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été déposé lors de la séance

du Conseil tenue le 5 décembre 2005 ;

EN CONSÉQUENCE,

Le présent règlement portant le numéro 63-05 est adopté par la résolution no 05-12-1927 et ledit conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 La séance ordinaire du Conseil municipal pour le mois de janvier 2006

sera tenue le 9 janvier 2006, à 19h30, au lieu ordinaire des séances.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi.

ADOPTÉ

2. <u>COMPTES À PAYER</u>

Les comptes suivants sont présentés pour acceptation :

LISTE DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2005 :

C500630	Paradis, Lemieux, Francis, Avocats	230.08
C500631	Journal Le Saint-Armand	488.00
C500632	Grenia Matthew	630.00
C500633	Messier Philippe	92.02
C500634	Bertrand Michèle	1046.15
C500635	Grenia matthew	0.00 Annulé
C500636	Petite Caisse	246.76
C500637	Grenia Matthew	667.50
C500638	Équipements récréatifs Jambette Inc.	24 997.20
C500639	Fédéral Express Canada Ltée	14.23
1005147	Receveur Général	1 595.06
1005148	Ministre du revenu	2 716.42
1005149	Hydro-Québec	478.26
1005150	Hydro-Québec	479.65
1005151	Bell Canada Solutions affaires internet	22.95
1005152	Bell Canada	86.94
1005153	Bell Canada	242.07
1005154	Bell Canada	221.91
1005155	Bell Mobilité	64.05
1005156	Bell Mobilité	182.42
1005157	Telus Mobilité	204.37

TOTAL DES COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2005 : 34 706.04 \$

LISTE DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2005

C500640	Litjens Colette	310.57
C500641	Luc Marchessault	70.98
C500642	CMP Mayer	799.42
C500643	Laboratoires S.M. Inc.	256.51
C500644	Les Pétroles Dupont	818.31
C500645	Papeterie Coupal Inc.	319.12
C500646	Propane du Suroît	1 984.39
C500647	Concassage Méthé Inc.	9.20
C500648	Chevalier & Frères Enr.	4 704.52
C500649	Aquatech Société de Gestion de l'Eau Inc.	1 195.76
C500650	Station Service St-Armand	1 632.74
C500651	Graymont (QC) Inc.	2 777.64
C500652	Cueillette & Recyclage Nopac Enr.	4 856.99
C500653	Jacques Benoit	2 816.26
C500654	Fédération Québécoise des Municipalités	78.54
C500655	Maxime Poirier	46.00
C500656	Rogers Wireless Inc.	30.08
C500657	CDS Produits de bureau Inc.	74.49
C500658	J.O. Lévesque Ltée	97.20
C500659	Soudures Robert Brault Inc.	926.39
C500660	Rainville Automobile (1975) Inc.	880.53
C500661	Les Installations Électriques S.E. Inc.	161.04
C500662	Philipsburg Transit Ltée	49.82
C500663	Sel Cargill alt	3 251.63
C500664	Garage Roger Lebeuf	63.80
C500665	GDB Inc.	717.34
C500666	Lettrage Landry	143.78
C500667	Équipement Médical Rive-Nord Inc.	127.14
C500668	Aréo-Feu Ltée	3 510.57
C500669	Entreprises Serge Lamothe Inc.	691.19
C500670	Les Entreprises Anbex Inc.	492.43
C500671	Fenestration Pro-Tech	44.86
C500672	Rémi Corriveau Design	258.80
C500673	Omya St-Armand Inc.	108.97
C500674	Sylvie Brault	100.00
C500675	Claudia Rosetti	450.00

TOTAL DES COMPTES À PAYER

<u>34 857.01 \$</u>

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées par le conseil de la municipalité.

	Directrice générale	
05-12-1928	II est proposé par Rodrigue Benoit appuyé par Marielle Cartier	
	et résolu	
	QUE: Les comptes ci-haut mentionnés au montant de 34 706.04\$ et de 34 857.01\$ soie acceptés et payés.	nt
	ADOP	ΓÉ
05-12-1929	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>	
	Il est proposé par Marielle Cartier	
	et unanimement résolu :	
	QUE la séance soit levée à 20h15.	
	ADOP*	ΤÉ

MAIRE

Réal Pelletier

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Jacqueline C. Chisholm